

Réunion du Syndicat du 6 juillet 2018

Ouverture de la Séance à 10h00

Etaient présents :

- Monsieur Michel ZANNONI, président
- Messieurs Jean-Paul CLARET, Jean-François DESHAYES, David VALLAS, André BOZON, René ANCEY, Hubert EHRET, Samuel ANCEY SERVAIRE, Claude BURNET et Mme Marielle DELEMONTEX, membres du comité directeur.
- Madame Nathalie BERNHARDT, secrétaire
- Freddy CONTAT-CRPF
- Lukas HOEGEN, stagiaire SEA 74

L'ordre du jour :

- Ouverture des offres concernant les travaux « aux Ruppes »
- Plan de pâturage pluriannuel
- Décision modificative du budget
- Informations et questions diverses

1. Ouverture des offres concernant les travaux « aux Ruppes »

Monsieur le Président rappelle la consultation d'entreprises engagée par l'AFP sur la base d'un devis – cadre relative aux travaux d'urgence à engager pour la remise en état du pâturage des Ruppes faisant suite aux dégâts provoqués par l'avalanche de mars 2018.

Les deux entreprises consultées pour cette opération ont remis les offres suivantes:

Entreprises	Offre H.T	Offre T.T.C	Décision du Syndicat
E.T.A.R.F. REY - Vallorcine	48 855,00 €	58 626,00 €	Offre non retenue
SARL DUMAS Frères - Sallanches	35 410,00 €	42 492,00 €	OFFRE RETENUE

Après discussion, le Syndicat propose de retenir l'offre de l'entreprise DUMAS Frères SARL pour un **montant de 42 492,00 euros TTC**. La réalisation des travaux est prévue pour septembre 2018.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Syndicat :

1. Décide de retenir l'entreprise DUMAS Frères SARL pour un montant de **42 492,00 euros TTC**,
2. Autorise Monsieur le Président à signer l'ordre de service,
3. Donne pouvoir à Monsieur le Président pour appliquer ces décisions.

2. Demande de subvention pour la remise en état du pâturage des Ruppes

- Conseil départemental de la Haute-Savoie – Schéma des Espaces naturels sensibles 2017-2022

Monsieur le Président rappelle les dégâts occasionnés sur le pâturage des Ruppes suite au déclenchement de l'avalanche du Rand début mars 2018. Le pâturage de cet alpage est fortement impacté par l'accumulation de ligneux arrachés à l'amont et de matériaux pierreux le rendant inexploitable pour l'estive 2018 et les suivantes si une opération à l'aide de moyens mécaniques n'est pas engagée.

Suite à ce constat, l'AFP a immédiatement consulté des entreprises de travaux publics pour obtenir une estimation chiffrée de ce dégagement nécessaire de ces amas de matériaux enchevêtrés afin de retrouver un pâturage de qualité pour 2019.

Après consultation, le coût de l'opération est estimé à 43 377,00 € TTC, assistance SEA comprise (885,00 € net de taxes)

La réalisation des travaux est envisagée pour la fin d'été 2018 et la durée d'intervention de l'entreprise retenue est estimée à un mois.

Monsieur le Président propose que l'AFP sollicite une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cadre du Schéma des Espaces Naturels Sensibles.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Syndicat :

1. Approuve le programme de travaux pour un montant de 43 377,00 € TTC
2. Sollicite auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie une subvention au taux le plus élevé possible
3. S'engage à respecter le règlement financier du Conseil Départemental de la Haute Savoie
4. S'engage à apporter l'autofinancement nécessaire à la réalisation de cette opération
5. S'engage à respecter les délais de réalisation de l'opération mentionnés dans la convention financière annexée au Contrat départemental pour un Espace Naturel Sensible
6. S'engage à conserver les surfaces remises en valeur à usage pastoral pendant 30 ans
7. Donne pouvoir à Monsieur le Président, pour signer les contrats ENS, pour appliquer ces décisions, signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

- Commune de Vallorcine

Monsieur le Président rappelle les dégâts occasionnés sur le pâturage des Ruppes suite au déclenchement de l'avalanche du Rand début mars 2018. Le pâturage de cet alpage est fortement impacté par l'accumulation de ligneux arrachés à l'amont et de matériaux pierreux le rendant inexploitable pour l'estive 2018.

Suite à ce constat, l'AFP a immédiatement consulté des entreprises de travaux publics pour obtenir une estimation chiffrée de ce dégagement nécessaire de ces amas de matériaux enchevêtrés afin de retrouver un pâturage de qualité pour 2019.

Après consultation, le coût de l'opération est estimé à 43 377,00 € TTC, assistance SEA comprise (885,00 € net de taxes)

La réalisation des travaux est envisagée pour la fin d'été 2018 et la durée d'intervention de l'entreprise retenue est estimée à un mois.

Monsieur le Président informe le Syndicat que le Département de la Haute-Savoie s'est engagé à apporter une aide financière à l'AFP à hauteur de 80 % soit 34 701,00 euros.

Monsieur le Président propose que l'AFP sollicite également une aide financière complémentaire auprès de la Commune de Vallorcine à hauteur de 4 338,00 euros.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Syndicat :

1. Approuve la proposition d'engager les travaux de remise en état du pâturage de l'alpage des Ruppes,
2. Sollicite une subvention au taux le plus élevé possible auprès de Monsieur le Maire de Vallorcine,

3. S'engage à apporter l'autofinancement nécessaire à la réalisation de cette opération,
4. Donne pouvoir à Monsieur le Président, pour mener à bien cette affaire

- Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc

Monsieur le Président rappelle les dégâts occasionnés sur le pâturage des Ruppes suite au déclenchement de l'avalanche du Rand début mars 2018. Le pâturage de cet alpage est fortement impacté par l'accumulation de ligneux arrachés à l'amont et de matériaux pierreux le rendant inexploitable pour l'estive 2018.

Suite à ce constat, l'AFP a immédiatement consulté des entreprises de travaux publics pour obtenir une estimation chiffrée de ce dégagement nécessaire de ces amas de matériaux enchevêtrés afin de retrouver un pâturage de qualité pour 2019.

Après consultation, le coût de l'opération est estimé à 43 377,00 € TTC, assistance SEA comprise (885,00 € net de taxes)

La réalisation des travaux est envisagée pour la fin d'été 2018 et la durée d'intervention de l'entreprise retenue est estimée à un mois.

Monsieur le Président informe le Syndicat que le Département de la Haute-Savoie s'est engagé à apporter une aide financière à l'AFP à hauteur de 80 % soit 34 701,00 euros.

Monsieur le Président propose que l'AFP sollicite également une aide financière complémentaire auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc à hauteur de 4 338,00 euros.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Syndicat :

1. Approuve la proposition d'engager les travaux de remise en état du pâturage de l'alpage des Ruppes,
2. Sollicite une subvention au taux le plus élevé possible auprès de Monsieur le Président Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc,
3. S'engage à apporter l'autofinancement nécessaire à la réalisation de cette opération
4. Donne pouvoir à Monsieur le Président, pour mener à bien cette affaire

3. Convention de conseil à membres de la Société d'Economie Alpestre – Unité Pastorale Les Ruppes

Monsieur le Président rappelle les dégâts occasionnés sur le pâturage des Ruppes suite au déclenchement de l'avalanche du Rand début mars 2018.

L'AFP souhaite engagée des travaux de remise en état du pâturage pour la fin d'été 2018 afin de retrouver un pâturage de qualité pour 2019.

Il est exposé au Syndicat que, les dossiers de demande de financement, l'appui technique et administratif, sont effectués par la Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie, association départementale à laquelle l'AFP adhère.

Il est proposé au Syndicat de passer une convention de conseil avec la SEA relative à ce projet.

La contribution financière proposée et plafonnée par la SEA 74 est de :

885,00 € pour un montant estimé de 42 492,00 euros TTC de travaux

Il est précisé que cette convention ne prendra effet qu'après inscription définitive du dossier auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Syndicat :

- Demande l'appui de la Société d'Économie Alpestre pour l'assister en vue de la réalisation des travaux prévus sur l'unité pastorale des Ruppes.
- Approuve le montant de la contribution proposée à 885,00 euros net de Taxes pour ce programme de travaux.
- Demande à Monsieur le Président d'inscrire les sommes correspondantes au budget.
- Accepte la convention en ses termes et prend acte que cette dernière ne prendra effet qu'après transmission du dossier auprès des financeurs.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer cette convention et veiller à son exécution.

4. Plan de pâturage pluriannuel

Michel Zannoni, président de l'AFP rappelle que monsieur Franck PISSARD rappelle la convention de prêt à usage relatif à l'exploitation des terrains gérés par l'AFP de Vallorcine au Col des Montets. L'AFP se montre très satisfaite de l'exploitation par monsieur Pissard et monsieur le président souhaite proposer un plan de pâturage pour une durée de 6 ans.

Après en avoir délibéré, les membres du syndicat votent pour un plan de pâturage de 6 ans. Le représentant de la commune souhaite s'abstenir pour le vote.

5. Décision modificative du budget

Modification de crédits

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 45811 : Aménagement MONTET		590.00 €
D 458121 : Siseray remise en valeur		1 475.00 €
D 45813 : Patûrage MAYENS		1 180.00 €
TOTAL D 4581 : Investissement sous mandat		3 245.00 €
R 45821 : Aménagement MONTETS		590.00 €
R 458221 : Siseray remise en valeur		1 475.00 €
R 45823 : Patûrage MAYENS		1 180.00 €
TOTAL R 4582 : Investissement sous mandat		3 245.00 €

6. Informations et questions diverses

Le représentant de la commune rappelle que les demandes de subventions concernant la mise en place d'un Plan Simple de Gestion et l'animation de la section forestière de l'AFP de Vallorcine ne sont pas encore parvenues à la commune et à la communauté de communes. Il convient de formaliser ces demandes pour une prise en charge par les deux collectivités.

- demande de subvention auprès de la commune de Vallorcine pour l'animation de la section forestière de l'AFP de Vallorcine

Monsieur le Président rappelle la démarche validée par l'Assemblée Générale du 2 décembre 2017, d'engager des actions en faveur de la propriété forestière privée de Vallorcine, représentant une surface de 118,2719 hectares.

L'animation du volet forestier de l'AFP portera sur plusieurs axes dans l'objectif d'introduire une gestion forestière sur la propriété forestière privée inexistante à ce jour sur le territoire Vallorcin :

- L'animation d'un projet de desserte : le travail portera sur la définition de l'avant-projet de la route forestière La Villaz-Barberine inscrite au schéma de desserte et identifiée comme prioritaire par l'AFP et la commune de Vallorcine.
- Le soutien d'animation à la mise en place à la gestion forestière et à la mise en œuvre du Plan Simple de Gestion qui suivra son agrément.

Cette animation spécifique et ciblée sera essentiellement assurée par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) compétent sur ce sujet pour un montant de 7 200,00 euros TTC.

Monsieur le Président indique que le Conseil Savoie Mont-Blanc dans le cadre de son plan d'action en faveur de l'animation forestière a accordé une aide de 4 800,00 € pour cette mission confiée au CRPF. Le Syndicat souhaite solliciter une aide financière complémentaire auprès de la Commune de Vallorcine pour un montant de 1 200,00 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Syndicat :

1. Décide à l'unanimité d'engager l'action d'animation en faveur des propriétés forestières privées au cours de l'année 2018 et de confier sa mise en œuvre au Centre Régional de la Propriété Forestière.
2. Sollicite une subvention au taux le plus élevé possible auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Vallorcine,
3. S'engage à apporter l'autofinancement nécessaire à la réalisation de cette opération
4. Donne pouvoir à Monsieur le Président, pour mener à bien cette affaire

- demande de subvention auprès de la communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc pour l'animation de la section forestière de l'AFP de Vallorcine

Monsieur le Président rappelle la démarche validée par l'Assemblée Générale du 2 décembre 2017, d'engager des actions en faveur de la propriété forestière privée de Vallorcine, représentant une surface de 118,2719 hectares.

L'animation du volet forestier de l'AFP portera sur plusieurs axes dans l'objectif d'introduire une gestion forestière sur la propriété forestière privée inexistante à ce jour sur le territoire Vallorcin :

- L'animation d'un projet de desserte : le travail portera sur la définition de l'avant-projet de la route forestière La Villaz-Barberine inscrite au schéma de desserte et identifiée comme prioritaire par l'AFP et la commune de Vallorcine.
- Le soutien d'animation à la mise en place à la gestion forestière et à la mise en œuvre du Plan Simple de Gestion qui suivra son agrément.

Cette animation spécifique et ciblée sera essentiellement assurée par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) compétent sur ce sujet pour un montant de 7 200,00 euros TTC.

Monsieur le Président indique que le Conseil Savoie Mont-Blanc dans le cadre de son plan d'action en faveur de l'animation forestière a accordé une aide de 4 800,00 € pour cette mission confiée au CRPF. Le Syndicat souhaite solliciter une aide financière complémentaire auprès de la communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc pour un montant de 1 200,00 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Syndicat :

1. Décide à l'unanimité d'engager l'action d'animation en faveur des propriétés forestières privées au cours de l'année 2018 et de confier sa mise en œuvre au Centre Régional de la Propriété Forestière.
2. Sollicite une subvention au taux le plus élevé possible auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc
3. S'engage à apporter l'autofinancement nécessaire à la réalisation de cette opération
4. Donne pouvoir à Monsieur le Président, pour mener à bien cette affaire

- demande de subvention auprès de la commune de Vallorcine pour la mise en place d'un Plan Simple de gestion

Monsieur le Président rappelle la décision de l'Assemblée Générale du 2 décembre 2017 d'engager la mise en place d'un Plan Simple de Gestion (PSG) agréé.

Celui-ci a pour objectifs :

- de caractériser les peuplements forestiers privés inclus dans le périmètre de l'AFP,
- de définir des objectifs de gestion par secteur ou peuplement,
- de planifier des interventions dans les 20 années à venir
- et d'assurer une veille générale sur les peuplements forestiers

Son élaboration est effectuée avec l'appui technique de la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie et l'aide d'un stagiaire en cours de formation forestière.

Le coût de la mise en place de ce PSG est de 1 500,00 € net de taxes.

Le Syndicat est favorable à cette action importante pour la poursuite des démarches engagées en faveur de la forêt de Vallorcine et inscrit cette somme au budget 2018. A ce titre, le Syndicat souhaite solliciter l'aide de la Commune de Vallorcine pour un montant de 500,00 euros.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Syndicat :

1. Approuve la mission confiée à la Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie pour l'élaboration d'un Plan Simple de Gestion pour un montant 1 500,00 euros TTC,
2. Sollicite auprès de Monsieur le Maire de Vallorcine une subvention au taux le plus élevé possible,
3. S'engage à apporter l'autofinancement complémentaire nécessaire à la réalisation de cette opération
4. Donne pouvoir à Monsieur le Président, pour mener à bien cette affaire

- demande de subvention auprès de la communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc pour la mise en place d'un Plan Simple de gestion

Monsieur le Président rappelle la décision de l'Assemblée Générale du 2 décembre 2017 d'engager la mise en place d'un Plan Simple de Gestion (PSG) agréé.

Celui-ci a pour objectifs :

- de caractériser les peuplements forestiers privés inclus dans le périmètre de l'AFP,
- de définir des objectifs de gestion par secteur ou peuplement,
- de planifier des interventions dans les 20 années à venir
- et d'assurer une veille générale sur les peuplements forestiers

Son élaboration est effectuée avec l'appui technique de la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie et l'aide d'un stagiaire en cours de formation forestière.

Le coût de la mise en place de ce PSG est de 1 500,00 € net de taxes.

Le Syndicat est favorable à cette action importante pour la poursuite des démarches engagées en faveur de la forêt de Vallorcine et inscrit cette somme au budget 2018. A ce titre, le Syndicat souhaite solliciter l'aide de de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc (C.C.V.CMB) pour un montant de 500,00 euros.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Syndicat :

1. Approuve la mission confiée à la Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie pour l'élaboration d'un Plan Simple de Gestion pour un montant 1 500,00 euros TTC,
2. Sollicite auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix une subvention au taux le plus élevé possible,
3. S'engage à apporter l'autofinancement complémentaire nécessaire à la réalisation de cette opération
4. Donne pouvoir à Monsieur le Président, pour mener à bien cette affaire